
DÉLIBÉRATION N°2472 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de convocation : 12 décembre 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 8
- absents non représentés : 0
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER – LE BARBIER, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, M. Benoist BERTHIER, Mme. Daniele BOUDY, M. Arnaud DESBOIS, Mme. Virginie BREC, M. Denis LENORMAND, M. Paul PARENT, M. Dan ATLAN, Mme Marianne FERRY, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. François DEVERNAY, Mme. Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme. Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Hubert HACQUARD,
M. Amine PATEL représenté par M. Denis LENORMAND,
Mme. Chehrazade AINSEBA représentée par Mme Céline MAISONNEUVE,
Mme. Marie BRUCELLE représentée par M. Marc LABELLE,
M. Philippe BAUD représenté par M. Benoist BERTHIER,
Mme. Dorothee BRÉNÉOL représentée par Mme. Daniele BOUDY,
M. Marc SUSPIZE représenté par Mme. Caroline BOUGOT,
Mme. Sophie DUBOIS représentée par Mme. Virginie BREC.

Absent non représenté :

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 21 heures 15.

DÉLIBÉRATION N°2472 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement,

Vu l'avis du Comité Social et Technique du 4 décembre 2023,

Considérant la nécessité de mettre en adéquation la réalité des effectifs pourvus avec le tableau des effectifs de la commune,

Considérant les différents mouvements de personnels survenus ces derniers mois,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1er : CREE les postes suivants :

- **Filière administrative**
 - 1 poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps complet.
- **Filière animation**
 - 5 postes d'adjoints d'animation à temps non complet.
 -

Article 2 : SUPPRIME les postes suivants :

- **Filière administrative**
 - 1 poste d'attaché territorial à temps complet,
 - 1 poste de rédacteur territorial à temps complet.
- **Filière technique**
 - 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet.
- **Filière sociale**
 - 2 postes d'Educateurs de jeunes enfants à temps complet.
- **Filière médico-sociale**
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.
- **Emplois sans statuts**
 - 3 postes d'assistantes maternelles à temps complet.

Article 3 : DIT que le coût de ces créations de poste est prévu au budget communal.

Article 4 : DECIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À LA MAJORITÉ
(3 ABSTENTIONS : MME. CURVALE, M. MICHAUX, M. PAYRAUD)

Fait à Bièvres, le

22 DEC. 2023

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres



